

Rapport de l'apiculteur provincial pour 2015

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation
et des Affaires Rurales

Avril 2016

DONNÉES SOMMAIRES SUR L'INDUSTRIE APICOLE

- Nombre d'apiculteurs inscrits : 2 562
- Nombre de colonies en production : 101 135
- Rendement moyen en miel par colonie : 42 kg (ou 93 lb) par colonie
- Récolte totale de miel estimée : 4,266,076 kg (9,405,088 lb)
- Taux global de mortalité hivernale : 38 %

PRÉVALENCE DES MALADIES ET DES INSECTES NUISIBLES

- Loque américaine : 0,95 %
- Loque européenne : 0,13 %
- Acosphérose : 5,80 %
- Couvain sacculaire : 0,54 %
- Petit coléoptère des ruches : 0,51 %
- Le Varroa : 14,47 %

SOMMAIRE

Au total, les pertes d'abeilles mellifères signalées pour l'hiver 2014-2015 ont été de 38 %, soit moins que les 58 % de pertes compilées pour l'hiver 2013-2014. En 2015, environ 32 000 colonies d'abeilles mellifères ont été expédiées hors de l'Ontario pour la pollinisation de cultures de canneberges et de bleuets dans l'Est du Canada. Le ministère a entrepris des inspections régulières ciblées visant à détecter la présence d'un insecte nuisible envahissant, soit le petit coléoptère des ruches. Celui-ci a été identifié dans 25 ruchers du comté de Niagara, et on a donc isolé les colonies et l'équipement connexe de ces ruchers. Pour l'instant, la mise en quarantaine créée en raison de la présence du petit coléoptère des ruches (comté d'Essex et partie du comté de Chatham-Kent) demeure en vigueur.

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Les conditions météorologiques ont été favorables pour la production de miel pendant la majeure partie de l'Ontario en 2015, les températures ayant été élevées durant l'été et le mois de septembre, chaud et humide. Ces conditions ont favorisé une miellée abondante à l'automne.

PRODUCTION DE MIEL

Pour estimer la production moyenne de miel en 2015, des questionnaires ont été envoyés aux apiculteurs commerciaux (définis à cette fin comme possédant 50 colonies ou plus). Les réponses ont été reçues de 20 % des apiculteurs commerciaux, ce qui représente 9000 colonies dans toute la province. D'après le sondage de 2015, la production de miel estimée en Ontario était de 93 livres par colonie (ou 42 kilogrammes par colonie). Beaucoup d'apiculteurs ont rapporté anecdotiquement un rendement élevé en 2015 la production de miel de l'Ontario pour l'été et l'automne flux de nectar.

POLLINISATION HORS DE L'ONTARIO

La demande de services de pollinisation pour les cultures de petits fruits dans l'Est du Canada (Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse) a augmenté ces dernières années. Le nombre de colonies d'abeilles mellifères envoyées par l'Ontario pour aller polliniser des cultures dans l'Est du Canada est passé de 12 600 colonies en 2010 à 32 000 en 2015. Les abeilles élevées pour des services de pollinisation représentent maintenant près du tiers de toutes les colonies gérées en Ontario.

PRÉVALENCE DES MALADIES ET DES INSECTES NUISIBLES

La prévalence des maladies et parasites ont été évalués par les inspecteurs du ministère apicoles lors de l'inspection de 8822 colonies au cours de la saison 2015 de l'apiculture.

Le Varroa

Les inspecteurs apicoles du ministère qui prélèvent des échantillons afin de vérifier la présence de l'acarien de l'abeille durant leurs inspections ont constaté un faible niveau d'infestation dans de nombreuses exploitations apicoles durant la saison apicole. Le degré d'infestation par le varroa dépend des seuils de traitement établis par Guzman et coll. (2010), qui recommandent que les colonies soient traitées en mai pour la présence de varroa si le taux d'infestation dépasse les 2 % et en août, s'il dépasse les 3 %.

Rapport de l'apiculteur provincial pour 2015

PRÉVALENCE DES MALADIES ET DES INSECTES NUISIBLES

Le Varroa

Bien que le varroa soit très répandu dans la province, le faible taux d'infestation peut être un signe qu'il y a des apiculteurs qui arrivent à bien gérer le varroa. À l'échelle de la province, 5 883 colonies ont fait l'objet d'une inspection pour la détection de la présence de varroa à l'aide d'un traitement standard à l'alcool, et on a obtenu un résultat positif pour 851 colonies.

Dans les exploitations commerciales (de 50 colonies ou plus), l'infestation moyenne par le varroa était inférieure aux seuils de traitement et allaient de 0,48 % en mai à 0,59 % en octobre (Fig. 1). Le taux d'infestation moyen par le varroa était inférieur aux seuils de traitement recommandés pour toutes les dates de prélèvement d'échantillons. L'infestation par le varroa dans les petites exploitations (de 49 colonies ou moins) était d'un degré variable, soit de 0,27 % en juin à 4,53 % en octobre (Fig. 1). Le niveau moyen d'infestation par le varroa était supérieur aux seuils de traitement recommandés en avril, en septembre et en octobre et inférieur aux seuils de traitement pour mai, juin, juillet et août.

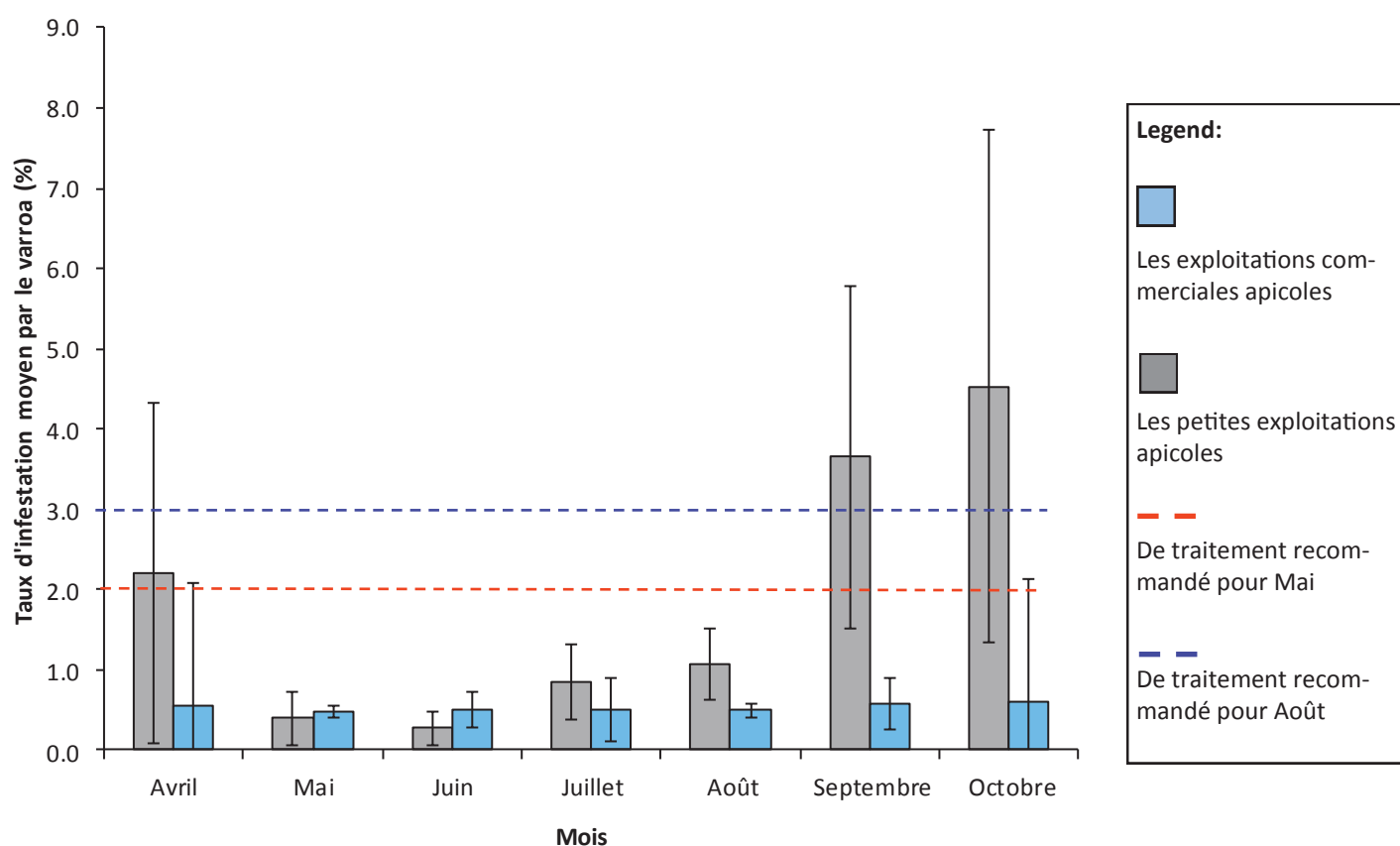


Figure 1. Taux d'infestation moyen par le varroa (*Varroa destructor*) en pourcentage (%) plus ou moins l'erreur type dans les colonies inspectées par le Programme Rucher en 2015. Des exploitations commerciales apicoles (de 50 colonies ou plus) sont notés dans le bleu et les petites exploitations apicoles (de 49 colonies ou moins) sont en gris. La ligne rouge correspond au seuil de traitement recommandé pour mai, tandis que la ligne violette correspond au seuil de traitement recommandé pour août par Guzman et coll. (2010).

Pratiques de gestion

Les apiculteurs de l'Ontario disposent d'une variété de traitements chimiques pour gérer le varroa. L'acaricide synthétique le plus populaire est ApivarMD et le moins utilisé, Checkmite++MC. Jusqu'ici, il y a eu quelques problèmes de résistance qui ont été signalés tant avec Checkmite++MC qu'ApistanMD en Ontario. De plus, beaucoup d'apiculteurs utilisent de l'acide formique liquide à 65 % comme traitement régulier contre le varroa.

Rapport de l'apiculteur provincial pour 2015

PRÉVALENCE DES MALADIES ET DES INSECTES NUISIBLES

Loque américaine et autres maladies du couvain

En 2015, la loque américaine a été détectée dans 84 colonies d'abeilles mellifères ou 0,95 % des colonies inspectées en Ontario. L'analyse des échantillons prélevés qui ont été analysés pour évaluer la résistance aux traitements connus a confirmé que les souches qui circulent en Ontario continuent de réagir aux antibiotiques enregistrés. Jusqu'ici, on n'a pas trouvé de loque américaine résistante aux antibiotiques en Ontario. Les autres maladies du couvain qui ont été décelées dans le cadre du Programme d'apiculture sont la loque européenne, *Melissococcus plutonius*, l'acosphérose, le champignon *Ascosphaera apis* et le couvain sacciforme (voir page 1).

Petit coléoptère des ruches

Après la découverte de spécimens de petit coléoptère des ruches dans le comté de Niagara, le ministère a resserré la surveillance. Les inspecteurs apicoles du ministère ont visité des apiculteurs ciblés dans un rayon de 15 km des exploitations ayant donné des résultats positifs dans la région de Niagara et ils ont étendu la surveillance à la partie ouest de la région de Niagara et aux secteurs entourant les exploitations apicoles où la présence de cet insecte avait été détectée les années d'avant. En 2015, il y a au total 25 exploitations apicoles, qu'elles soient commerciales ou de petite envergure, qui ont obtenu des résultats positifs.

À mesure que la présence du petit coléoptère des ruches et la situation en Ontario évoluent, la province fait la transition d'une stratégie d'élimination à une stratégie de gestion ce qui est cohérent avec les autres juridictions. Il importe d'assurer une gestion efficace, de manière à réduire au minimum la propagation de ce nouvel insecte. Pour en savoir plus long, jetez un coup d'œil à l'information en ligne, au www.ontario.ca/apiculture, ou composez le 1 877 424-1300.

RÉSULTATS DU SONDAGE DE 2015 AUPRÈS D'APICULTEURS DE L'ONTARIO

Pertes hivernales d'abeilles mellifères

Un sondage a été utilisé pour estimer les pertes hivernales d'abeilles mellifères. Le sondage a été distribué à 199 apiculteurs commerciaux inscrits (définis à cette fin comme possédant 50 colonies ou plus). Des réponses ont été reçues de 55 % des apiculteurs commerciaux, ce qui représente 38 667 colonies dans l'Ontario. Les exploitations commerciales ayant au moins 50 colonies ont rapporté des pertes globales d'environ 38 % de toutes les colonies d'abeilles mellifères durant l'hiver 2014-2015 (figure 3), soit bien moins que les pertes estimatives de 58 % déclarées pour 2014. Même si cette diminution est bonne pour la rentabilité de l'industrie, il n'en reste pas moins que c'est plus du double de ce qui est considéré comme viable par les apiculteurs. Au Canada, un taux de 15 % est considéré comme le maximum acceptable pour les pertes hivernales (Furgala et McCutcheon, 1992; CAPA, 2007 à 2015).

Incidents de mortalité saisonnière

Durant les saisons apicoles de 2012, 2013, 2014 et 2015, il y a eu des incidents de mortalité saisonnière d'abeilles mellifères un peu partout en Ontario qui ont été signalés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada et dont le suivi a été fait par le MAAARO, le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique ainsi que par l'ARLA. Un incident d'abeilles peut être défini comme effets atypiques caractérisés par la mortalité des abeilles ou des effets sub-létaux observés dans une colonie d'abeilles rapporté par un apiculteur qui est soupçonné par l'apiculteur à être lié à l'exposition aux pesticides.

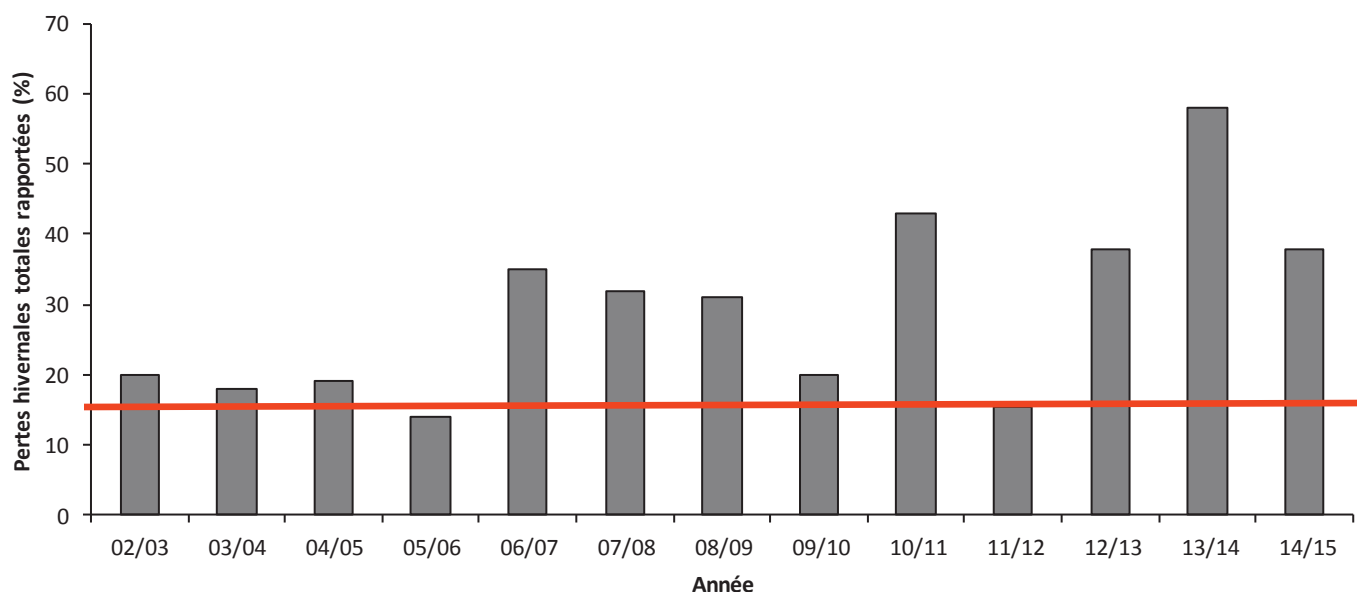


Figure 2. Les pertes hivernales totales rapportées par année par les apiculteurs de l'Ontario de 2002-2003 à 2014-2015. La ligne rouge correspond à ce qui est considéré comme le niveau maximum acceptable de pertes hivernales (APAC, 2007 à 2015).

Rapport de l'apiculteur provincial pour 2015

STRATÉGIE ONTARIENNE POUR LA SANTÉ DES POLLINISATEURS

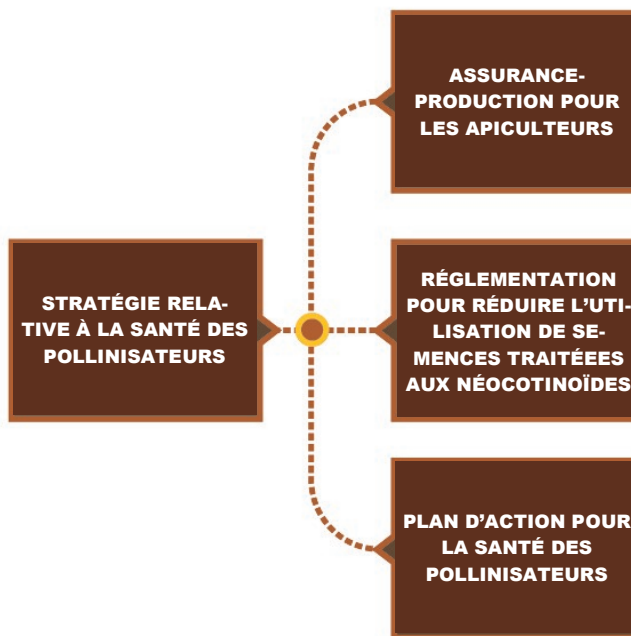
Le gouvernement de l'Ontario a lancé une Stratégie ontarienne pour la santé des pollinisateurs visant à contrer les nouvelles menaces aussi bien que celles qui existent déjà pour la santé des pollinisateurs et qui se classent dans quatre grandes catégories :

- réduction de l'habitat et mauvaise nutrition;
- maladies, insectes nuisibles et génétique;
- exposition aux pesticides;
- conditions météorologiques extrêmes et changements climatiques

En novembre 2014, le gouvernement de l'Ontario a défini deux objectifs visés :

1. Ramener les taux de mortalité hivernale pour les abeilles mellifères gérées à 15 % d'ici 2020.
2. Réduire de 80 % le nombre d'acres où sont cultivés du maïs et du soja dont les semences ont été traitées aux néocotinoïdes (NNI) d'ici 2017.

Les deux premiers volets de la stratégie, soit le soutien financier du secteur de l'apiculture et la réglementation visant à réduire l'utilisation de semences de maïs et de soja traitées aux néocotinoïdes, ont déjà été lancés. Le troisième volet est l'élaboration d'un plan d'action pour la santé des pollinisateurs. Différents intéressés, notamment des membres de la population, ont exprimé leur opinion pour contribuer à l'élaboration du plan d'action, qui a été rendu public en février 2016 en vue de recueillir des commentaires



BIBLIOGRAPHIE

ASSOCIATION CANADIENNE DES APICULTEURS PROFESSIONNELS (ACPA). Statement on Honey Bee Losses in Canada, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015. www.capabees.com

GUZMAN-NOVOA, E., L. ECCLES, Y. CALVETE, J. MCGOWAN, P. KELLY et A. CORREA-BENITEZ. 2010. Varroa Destructor is the Main Culprit for Death and Reduced Populations of Overwintered Honey Bees in Ontario, Canada, *Apidologie*, vol. 41, no 4, p. 443-451



Also available in English

Pour obtenir de plus amples renseignements :
Téléphone : 1 877 424-1300 Par courriel : apiary@ontario.ca
www.ontario.ca/apiculture